

# L'ENSEIGNANT

Le magazine du Syndicat des Enseignants-UNSA

de *Lozère* / Mensuel



N°217 de Juin 2012

**Renseignements utiles :**

**Adresse :**

Espace Jean Jaurès  
Rue Charles Morel  
48000 MENDE

ou BP 46

48002 MENDE Cedex

☎ 04.66.65.18.93

E-mail : 48@se-unsa.org

Directeur de la publication :

Alain ROUSSON

N° CPPAP : 0715 S 07420

N° ISSN : 1266-6165

Site :

<http://sections.se-unsa.org/48/>

## 2011 : « annus horribilis » pour le budget de l'Education Nationale

Dans son récent rapport, la Cour des Comptes analyse l'exécution du budget 2011 ( <http://goo.gl/UKd19> ). Emplois supprimés au-delà des prévisions, crédits amputés.

**Le bilan est sombre !**

Le budget prévoyait 16 000 suppressions, il y en a 16 811 au final.

Le 2nd Degré paie le plus lourd tribut avec 1 296 emplois supplémentaires qui disparaissent.

À l'inverse, l'Enseignement Privé voit sa facture atténuée de près de 15% avec 217 emplois de plus que prévu.

En fait, le ministère disposait de 983 078 emplois, de toute nature, pour l'année 2011.

Les conditions doivent être idylliques puisque plus de 9 300 n'ont pas été utilisés par la rue de Grenelle !

La Cour pointe les 4 551 Equivalents Temps plein travaillés prévus pour les stages en responsabilité des futurs enseignants, restés non employés.

« *Ce qui n'est pas sans poser question sur la formation initiale professionnelle des futurs enseignants* », dit le rapport.

Le manque de vivier de recrutement, les départs non prévus des mères de trois enfants ont pesé sur les emplois disponibles. Le 1er Degré, bien au-delà de la règle du un sur deux, n'a pas remplacé trois enseignants des écoles sur quatre qui partaient.

Le cumul des économies a dépassé les 404 millions d'euros et, contrairement aux engagements, le retour de la moitié en avantages catégoriels n'a pas eu lieu. Si les enseignants subissent 95% des économies budgétaires, ils n'ont reçu qu'un tiers des avancées pécuniaires.

**2011 : une année horrible pour l'Éducation Nationale. Pour le SE-UNSA, le prochain budget doit prendre la mesure et des besoins de l'École et des attentes des Personnels.**

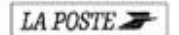
Dispensé de timbrage MENDE CT

Déposé le : voir la date figurant sur l'étiquette



**PRESSE**

DISTRIBUÉE PAR



DISTRIBUÉE PAR

SE-UNSA/BP 46 / 48002 MENDE Cedex / Dispensé du timbrage

### SOMMAIRE



**1- Editorial**



**2 et 3**

CAPD du 30/05 ; Liste « sans poste » ; GT « formation » ...



**4 et 5**

Examens ; CAPES externe; TZR ; Bac Pro ; Mvt-Intra ...



**6 - Infos diverses**

Formation ; Evaluation; Rapports

**Pages encartées -**

- Publication

UNSA Education -

### Elections TPE

Les élections dans les TPE (entreprises de 1 à 10 salariés) vont se dérouler du 28 novembre au 15 décembre 2012.

L'UNSA doit réussir ce scrutin (voir page 4 de la publication encartée et le tract joint) !.



## Compte rendu succinct ...

Les représentants du Personnel ont demandé, en préalable, le « déblocage » des 6 postes « réservés » aux Professeurs d'Ecole Stagiaires (PES).

La Directrice Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) ayant refusé, une nouvelle fois (NDLR : les représentants du Personnel avaient déjà présenté la même demande lors d'une audience le 24 mai dernier), le SE-UNSA a alors fait une déclaration (NDLR : disponible sur le site à l'adresse suivante : <http://sections.se-uns.org/48/>).

Un débat s'est alors instauré, chacun défendant « sa position » ...

### ➤ Mouvement des enseignants du 1er Degré :

Après communication des éléments statistiques par l'Administration (voir page 1 du Supplément N°1 de *L'Enseignant de Lozère* n° 216 de Mai 2012), les membres de la CAPD ont examiné le projet de mouvement, qui a suscité peu de remarques, sauf sur la priorité donnée aux collègues « faisant fonction » sur une direction et sur les candidatures sur le poste de la Maison d'Arrêt à Mende.

L'Administration a ensuite donné quelques informations complémentaires :

□ 4 postes restent vacants à l'issue de cette 1ère phase (FLORAC poste psychologue, MENDE poste Maison d'Arrêt, ST MARTIN DE LANSUCLE - Direction et VIALAS - Adjoint fléché Anglais). Il convient de rajouter le poste de Conseiller Pédagogique ASH (libéré suite au départ en formation du titulaire).

Après discussion, l'Administration a indiqué qu'un appel à candidature serait lancé pour les postes de la Maison d'Arrêt et de CPAIEN ASH. Le SE-UNSA a demandé que cet appel à candidatures soit le plus « large » possible.

La vacance du poste ULIS du collège de Marvejols est aussi évoquée. Ce support sera prioritairement proposé à un(e) enseignant(e) du 2nd Degré, l'IEN chargé de l'ASH au plan académique ne souhaitant pas un appel à candidature.

Le SE-UNSA a regretté la perte de ce support pour le 1er Degré.

□ A l'issue de cette phase du mouvement, la liste des personnes « sans poste » comporte 37 noms.

La DASEN a précisé qu'un collègue y figurant avait annoncé son intention de partir à la retraite et qu'il pourrait déposer prochainement son dossier.

3 autres personnes n'ayant pas participé, pour des raisons diverses, à la 1ère phase, sont « sans poste ».

Pour le support Psychologue de Florac, il pourrait être pourvu par un « ineat », sous réserve que cela soit compatible avec la situation du département (voir ci-après).

L'Administration ayant annoncé un léger surnombre (3), le SE-UNSA a fait part de son scepticisme, compte tenu du nombre des personnes « sans poste », 39 ou 40, auxquelles il faut rajouter les 3 PES pour lesquels aucun poste n'a été bloqué.

### ➤ Temps partiels :

L'Administration a indiqué que le risque de refus était très faible, compte-tenu de la situation du département, tous les supports libérés par les temps partiels étant nécessaires !

Le SE-UNSA est alors intervenu pour :

- condamner le refus systématique de l'Administration, qui ne souhaite pas mettre en place le temps partiel à 80% en **Lozère**, alors que cela est possible dans un certain nombre d'autres départements;

- proposer que la date limite d'envoi des demandes (fixée fin mars) soit repoussée, compte tenu du fait de la « réponse » très tardive de l'Administration. Accord de principe de la DASEN, qui s'est aussi engagée à ce que les collègues soient informés (par l'Prof vraisemblablement) du « résultat » (avis sur la demande et conditions).

Le retour sur un support « classique » d'une collègue ayant précédemment bénéficié d'un poste adapté a ensuite été évoqué.

### ➤ Calendrier prévisionnel :

L'Administration a ensuite communiqué le calendrier prévisionnel des futures opérations :

- **Lundi 11 juin** : envoi du projet de liste aux élus à la CAPD;

- **Mercredi 13 juin (midi)** : retour des propositions des élus CAPD;

- **Jeudi 14 juin** : envoi de la liste définitive des postes aux personnes « sans poste »;

- **Mardi 19 juin (soir)** : date limite de retour des fiches de vœux à l'Inspection Académique;

- **Mercredi 20 juin (après-midi)** : information préalable diffusée par l'Administration (projet d'affectations);

- **Jeudi 21 juin (matin)** : remise des documents de travail aux élus CAPD;

- **Jeudi 28 juin** : CAPD « phase d'ajustements » ...

### ➤ Ineat/Exeat :

Suite à une question des représentants du Personnel, l'Administration a indiqué que les demandes seraient examinées à la fin de la phase d'ajustements, en lien avec celle-ci (voir remarque précédente sur le poste de psychologue scolaire de FLORAC).

Les réponses dépendront bien évidemment de l'évolution de la situation du département (léger surnombre prévu), mais aussi et surtout des dates de réunion des différentes CAPD des départements susceptibles d'intégrer des exeat ou de « libérer » des ineat ...

La DSAEN s'est engagée à ce que la liste des collègues concernés par un exeat ou un ineat soit communiquée aux représentants du Personnel, mais elle a bien précisé qu'aucune réponse ne serait apportée dans la précipitation.

Les informations utilisées pour l'envoi de ce bulletin peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression, dans les conditions prévues par la loi N°78-17 du 6/01/1978 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



### Liste des personnes « sans poste », classées par ordre de barème

GUENNOU Alain	36,250	PAULET Sandrine	6,333
BONNEFILLE Claude	31,627	RUQUET Gabriel	5,333
MEJEAN Françoise	27,069	DARDE Hélène	5,333
PALMIER Lydie	22,497	FRANGOS Mélina	5,333
VIANEY-LIAUD Nicolas	21,333	CAILLON Edmée	5,036
BAUERT Pascale	18,333	LOPEZ Carine	4,333
DENAUD Valérie	14,319	GUIGUES Jordane	4,333
TRAZIC Régine	13,325	LOPEZ Claire	4,333
GROS Georges	12,058	TESTUD Mylène (TP 75%)	4,333
HELBIG Christelle (TP 75%)	11,333	HARDY-POLY Audrey	4,333
VINOLO Elisabeth	9,333	COULOM Hélène (TP 50%)	4,333
BONHOMME Mélanie	8,333	BASCLE Caroline	3,333
THISSE Julien	8,333	BERNAT Soazig	3,333
BEAUFILS Aurélie	8,286	MORERA Solène (TP 50%)	2,833
VICTOR-SERRANO Sophie	8,000	IBRES Sylvain	2,333
GERBAL Carole	7,981	TOUSSAINT Arnaud	2,000
SAPIN Laure (TP 75%)	7,833	BARRES Laure	1,333
SARRUT Régis	6,333	GAILLARD Nadège	1,333
LAZES Florence	6,333	ROLS Maxime	1,333
BRUNEL Virginie (TP 75%)	6,333	PONGE Liselotte	0,333

La liste ci-contre est donnée sous réserve de modifications éventuelles (un collègue a annoncé son intention de partir à la retraite -> voir compte-rendu de la CAPD page 2).

6 collègues restées « **sans poste** » ont aussi demandé un Temps Partiel.

Pour chacune d'entre elles, la quotité souhaitée est précisée entre parenthèses, sachant que ces personnes-là ne pourront exprimer des vœux que sur des postes correspondant au Temps Partiel sollicité.

Si vous êtes « **sans poste** », n'hésitez pas à contacter le **SE-UNSA** si vous avez besoin d'informations, d'un conseil ou si vous avez des remarques à faire ou des précisions à demander (04.66.65.18.93) !

### Groupe de Travail « Formation » du 4 juin 2012

C'est une esquisse de projet de Plan Départemental de Formation (PDF) qui a été présentée aux représentants du Personnel, compte tenu des incertitudes qui planent sur d'éventuelles modifications, suite au changement de Gouvernement. (NDLR : voir article page 6).

#### La formation initiale

Un « bilan » de la formation « actuelle » des étudiants Master en écoles a été présenté.

#### Les perspectives 2012/2013

Professeurs Stagiaires : 9 recrutés par concours (à minima ...).

Etudiants en Master 1 : 20 minimum mais certainement plus) et en Master 2 : pas plus de 25.

SOPA des M1 : 2x2 semaines (du 15 au 27/11 et du 11 au 23/01) chez les Maîtres d'Accueil Temporaires (MAT).

SR des M2 : 6 à 12 jours à placer du 14 au 26/01 et du 18 au 30/03 (NDLR : prudence compte tenu de ce qui s'est passé en 2010/2011 !) chez des MAT en stage PDF...

Etudiants en Master 1 et Master 2 (c'est nouveau) en alternance : 2 x 4;

- 1 jour d'accueil à la rentrée des classes, le 1er septembre à l'IA;

- 2 journées filées en septembre chez les PE Maîtres Formateurs (M1) ou MAT (M2) en écoles;

- 1 jour / semaine durant toute l'année scolaire en responsabilité (contractuels), en modulation dans les classes des mêmes PEMF ou MAT;

- accompagnement par les PEMF ou MAT de/dans la classe plus 10 visites croisées *in situ* par PEMF autres.

#### La formation continue

##### Bilan du PDF 2011/2012

Ce n'est une surprise pour personne, le bilan est mauvais : 19 stages réalisés sur 33 prévus (soit 57,58%), 162 journées/stagiaires sur 204 annoncées et 287 stagiaires au lieu des 375 retenus (soit 76,53%).

##### Objectifs et organisation du PDF 2012/2013

Les 5 priorités départementales sont : Ecole du Socle, Maternelle, enfants à besoins éducatifs particuliers, enseignement des langues et TICE avec déclinaison ENT ...

##### Objectifs affichés :

- limiter le nombre de stages aux priorités statutaires en adéquation avec la disponibilité des TR;

- privilégier l'alternance par complémentarité du PDF avec les animations pédagogiques (cycles de 12h sur les 18h d'Obligation Réglementaire de Service « hors présence d'élèves » avec convocation et frais de déplacements systématiques;

- démarche cohérente au niveau des 3 circonscriptions : 5 priorités départementales, 3 priorités IEN, 1 priorité enseignant liée au Projet d'Ecole;

- conception partagée et conduite raisonnée entre formateurs départementaux (IEN, CPD, CPC, PEMF, PIUFM) tant pour les entrants dans le métier que pour les titulaires

Le PDF devrait être présenté au Comité Technique Spécial Départemental fin juin ...

Comme l'année dernière, le plan sera diffusé à la rentrée scolaire, par une circulaire de l'Inspection Académique et lors des réunions des Directeurs.

Les inscriptions se feront par I-Prof, jusqu'au 15 septembre.

La CAPD de validation des listes de stagiaires est prévue fin septembre ...



## Les examens : quels droits, quelles obligations ?

« **La correction des examens fait partie de la « charge normale d'emploi** » des enseignants du second degré (décret du 17 décembre 1933).

Cette obligation comprend la participation à toutes les opérations (correction, réunion d'entente, saisie des notes, jury, etc ...).

Le courrier fréquemment envoyé aux enseignants qui leur demande de rester disponibles jusqu'à la fin des examens n'est pas que de pure forme. Tous les ans, des collègues sont convoqués en dernière minute. A fortiori dans les disciplines où la situation est la plus tendue.

Si les examens font partie des obligations de service, ils donnent quand même lieu à indemnisation.

**Les correcteurs qui doivent se déplacer** pour participer aux réunions, corrections de copies, oraux etc. ont droit au remboursement de leurs frais de déplacement.

Si les frais s'annoncent importants, les textes (décret n°2006-781) prévoient la possibilité de demander une avance au Rectorat ...mais elles ne sont que rarement accordées.

**Le travail de correction lui-même** donne lieu à une indemnisation liée au nombre de copies ou au temps passé pour les épreuves orales ou pratiques. Le montant est fonction de l'examen.

➤ **Baccalauréat (Général, Techno et Pro)** : 5 € la copie, épreuves orales ou pratiques obligatoires : 9,60 € par heure (75% pour les épreuves facultatives).

➤ **DNB, CFG, CAP, BEP** : 0,75 € la copie. Épreuves orales ou pratiques obligatoire : 4,11 € par heure.

➤ **Brevet de Technicien** : 1,73 € la copie, épreuves orales ou pratiques obligatoires : 9,60 € par heure (75% pour les épreuves facultatives).

➤ **Attention** : pour toucher la plupart des indemnités, il faut les demander ! En général, les Rectorats utilisent l'application Internet « Imag'in ». A la fin des opérations, remplissez soigneusement votre dossier pour toucher tout ce à quoi vous avez droit.

## CAPES externe : la crise !

Alors que les premiers résultats du CAPES externe tombent, la crise des recrutements se confirme. La tendance enregistrée depuis quelques années atteint des sommets. La Massification poursuit ses effets dévastateurs.

Les résultats de l'admissibilité laissaient augurer le pire. Des disciplines enregistraient un faible ratio admissibles/postes offerts : l'**Allemand** (250 admissibles pour 230 postes), les **Letres Modernes** (905 pour 733), ...

La palme revenait à l'Education Musicale / Chant choral pour lequel le nombre d'admissibles (95) était inférieur au nombre de postes (100).

Les premiers résultats définitifs enfoncent le clou puisque, par exemple, le CAPES de Documentation enregistre 105 lauréats admis pour 157 postes au concours.

La dégringolade se poursuit. La course au recrutement de précaires va continuer. C'est donc une véritable lame de fond qui aujourd'hui, affecte les recrutements.

Pour le **SE-UNSA**, c'est là l'éclatant contrepied des discours portés depuis des mois par divers rapports.

Le « *ne vous en faites pas, c'est conjoncturel* » ne saurait tenir lieu de politique de recrutement.

Il est donc temps que dans ce domaine aussi, cela change.

Le **SE-UNSA** revendique une négociation refondant totalement le recrutement et la formation initiale des futurs enseignants et personnels d'éducation. Il se prononce pour la mise en place de modules de préprofessionnalisation dès la licence couplés à un système d'allocataires permettant d'enrayer la chute aujourd'hui constatée. La place et le contenu du concours doivent également être redéfinis sans tarder. La session 2013 ne saurait enregistrer une nouvelle baisse. Il y a urgence. Le **SE-UNSA** sera exigeant pour le changement.

## Gestion des Personnels : des TZR « réorientés » ... !

Panique dans l'académie d'Orléans-Tours ! Dans un courrier adressé à tous les TZR de Physique-Chimie, la DRH du Rectorat les «engage vivement à réfléchir à une reconversion plus durable en vue d'un changement définitif de discipline, voire un autre métier».

L'injonction de la DRH serait justifiée par les «surnombres» en physique-chimie dans cette académie.

On imagine l'émoi provoqué chez nos collègues, dont de nombreux néotitulaires, déjà bien malmenés depuis le début de l'année, avec notamment des remplacements imposés en mathématiques.

Plusieurs d'entre eux ont témoigné auprès du **SE-UNSA** :

➤ «*Je trouve ce courrier très dur, surtout pour les collègues (moi y compris) qui ont mal vécu cette année. Il donne l'impression de préparer le terrain pour la rentrée prochaine. En bref, on change de discipline ou on s'en va*».

➤ «*N'y a-t-il pas d'autres possibilités pour régler le problème de surnombre en professeurs de sciences physiques que de nous demander de changer de métier ?* » ...

Le **SE-UNSA** d'Orléans-Tours a immédiatement adressé une lettre à la Rectrice lui demandant de faire cesser ces pratiques.

Elle a répondu n'avoir «*ni visé ni signé ce courrier*» et demandé à ses services «*de corriger cette erreur*». En effet, quelques jours plus tard, les collègues ont reçu une lettre d'excuses de la Directrice des Ressources Humaines du Rectorat. Mais la pilule reste amère.

Au-delà de l'anecdote, cette affaire révèle l'extrême tension qui règne autour de la gestion des « Ressources Humaines » dans l'Éducation Nationale.

Entre suppressions de postes, «optimisation» des moyens et recherche d'économies, ce sont les enseignants qui en font les frais !

## Baccalauréat Professionnel au Lycée E. Peytavin

L'édition de **La Lozère Nouvelle** du 25 mai contenait, page 15, un article concernant un « *nouveau Bac Pro au lycée Notre Dame* ».

Contacté par des collègues du Lycée **Emile Peytavin** qui souhaitaient réagir, le **SE-UNSA** a adressé (le 30 mai) le communiqué de presse ci-dessous, qui a été rédigé par ces enseignants, à l'hebdomadaire lozérien. (NDLR : ce communiqué n'a, à ce jour, toujours pas été publié !).

Le **SE-UNSA Lozère** est cosignataire de ce communiqué. Une nouvelle fois, il **condamne** fermement les « cadeaux » faits à l'Enseignement Privé en général, et dans notre département en particulier, notamment en ce qui concerne l'enseignement professionnel.

**Cette façon d'agir est scandaleuse**, et démontre bien que la « *mission de service public* » dévolue, par certains, à l'Enseignement Privé est un leurre !

L'Enseignement Privé n'est en effet pas soumis aux mêmes règles que l'Enseignement Public.

La situation dénoncée par le communiqué ci-dessous en est un exemple frappant : la proposition initiée par les enseignants du Lycée E. Peytavin se heurte systématiquement au refus des services du Rectorat, ces mêmes services qui ignorent (ou font semblant d'ignorer ?) ce qui se passe dans l'Enseignement Privé en **Lozère** !

« Depuis 2009, les enseignantes du Lycée Professionnel **Emile Peytavin** proposent, après avoir réfléchi à une formation innovante et en adéquation avec le tissu économique local, une option secrétariat médical, jointe au Baccalauréat Professionnel Tertiaire.

Ne ménageant ni leur temps, ni leur peine, elles ont réalisé une enquête d'opportunité auprès des professionnels de la santé qui ont été nombreux à répondre positivement à cette idée.

Chaque année, le Rectorat a refusé la mise en place de cette option car « *non référencée par l'Education Nationale* ».

C'est donc très surprises et amères qu'elles ont appris par **La Lozère Nouvelle** du 25/05/2012 que cette option ouvre à la rentrée prochaine au lycée Notre Dame.

Et de s'interroger : **à qui profitent les bonnes idées ?**

Le Personnel du Lycée Emile Peytavin

**Le Secrétaire Académique du SE-UNSA a aussi adressé un courrier au Recteur pour dénoncer cette situation.**

## Calendrier mouvement intra 2012 - CAPA, FPMA et Groupes de Travail

### ► Consultation du projet de barèmes :

Elle a eu lieu à partir du lundi 30 avril

### ► Priorité handicap mouvement intra (tous corps) :

Mercredi 2 mai

### ► Vœux et barèmes :

A partir du jeudi 10 mai : Groupe de Travail **PLP**  
Vendredi 11 mai : Groupe de Travail **CPE**  
Lundi 14 et mardi 15 mai : **FPMA Certifiés et Agrégés**

### ► Révision d'affectation (tous corps) :

Lundi 2 juillet

### ► Phase d'ajustements (TZR) :

Jeudi 5 juillet : **PLP**  
Vendredi 6 juillet : **CPE**  
Lundi 9 juillet : Professeurs d'**EPS**  
Mardi 10 juillet : **Certifiés et Agrégés**

Fin août : (TZR) **CPE, PLP, Professeurs d'EPS, Certifiés et Agrégés**

### ATTENTION !

Les dates ci-après sont données

« sous réserve »

(les dates des différentes disciplines ne sont pas précisées pour l'instant)

### ► Mouvement Intra :

Lundi 18 juin : **CAPA CPE**  
Mardi 19 juin : **CAPA PLP**  
Mardi 19 juin : **Profs d'EPS**  
Jeudi 21 et vendredi 22 juin : **FPMA Certifiés et Agrégés**





# Infos diverses 1er et 2nd degrés

## Formation initiale : des changements à venir ?

Le Conseil d'État fixe au 31 juillet 2012 la date d'effet de sa décision du 28 novembre 2011 qui annulait une partie du nouveau dispositif de formation des enseignants.

Par conséquent, à moins d'avoir les moyens budgétaires (4500 Equivalents Temps Plein) permettant de décharger tous les stagiaires comme c'était le cas avant 2009, le ministère devra revoir une copie qui n'est pas la sienne.

Il lui faudra publier de nouveaux arrêtés, conformes, en prenant l'avis du Haut Conseil de l'Éducation, ce que n'avait pas fait le Ministre précédent.

Ce nouvel avatar de la calamiteuse réforme de la « Mastérisation » prouve si besoin était, l'urgence d'une totale remise à plat du dispositif.

Vu le calendrier, une réforme de fond de la formation initiale telle que l'exige le **SE-UNSA** ne pourra s'appliquer avant la rentrée 2013.

Celle-ci est vitale et nous sommes prêts à la négociation. D'ores et déjà et vu l'urgence de la rentrée prochaine, le **SE-UNSA** revendique une décharge horaire pour les stagiaires 2012.

### Pour ceux qui auraient raté les épisodes précédents

En novembre 2011, le Conseil d'État avait annulé deux articles des arrêtés de mai 2010 concernant le cahier des charges de la formation ainsi que les modalités de titularisation des agrégés.

Le Conseil d'État avait statué sur la forme, indiquant que ces arrêtés auraient dû être cosignés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et le Ministère de l'Éducation Nationale.

Or, seule la signature de ce dernier figurait sur les textes incriminés.

Le Conseil d'État, avait laissé un délai, non borné, pour que les deux ministères s'entendent sur la date d'effet de cette décision. En effet, ces textes annulés, il aurait fallu revenir à la situation *ante*, nécessitant un recrutement de remplaçants en cours d'année, pour permettre aux stagiaires d'avoir un tiers temps de formation à l'IUFM.

Plutôt que de représenter les textes avec les signatures *ad hoc*, Luc CHATEL avait tenté d'en finir définitivement avec les IUFM. En fin d'année 2011, ses services ont donc « aidé » le député GROSERRIN à élaborer une proposition de loi modifiant le code de l'Éducation, pensant ainsi rendre sans objet la décision de novembre du Conseil d'État. Malheureusement pour lui, la majorité ayant changé au Sénat, ladite proposition de loi a été bloquée.

Ce que constatant, le Conseil d'État a poursuivi dans sa logique. Il a fixé la date du 31 juillet 2012.

## Evaluation : le nouveau Gouvernement abrogera le Décret du 7 Mai

Ultime provocation du Gouvernement sortant : le Premier Ministre a signé, le 7 mai, le décret sur l'évaluation professionnelle des enseignants.

Ce texte a été publié le lendemain au JO, le 8 mai.

Jusqu'au bout, cet esprit « revanchard » aura dominé !

En utilisant la courte période qui sépare l'élection du nouveau Président et la passation de pouvoir pour régler ses comptes avec les enseignants et leurs syndicats, le Gouvernement sor-

tant a montré une nouvelle fois le peu de respect qu'il portait à la profession !

Après le refus du Ministre Luc CHATEL de renoncer à son projet malgré l'unanimité du vote en Comité Technique Ministériel, pour le **SE-UNSA**, l'abrogation du texte était la seule porte de sortie dans ce conflit.

C'est ce que nous avons porté auprès des candidats pendant la campagne.

L'annonce faite le 9 Mai par communiqué de presse, assurant que « dès la prise de fonction de François HOLLANDE et la mise en place du nouveau Gouvernement, ce texte sera abrogé » est donc un signe positif envers la profession.

Pour le **SE-UNSA**, le statu quo sur ce dossier n'est cependant pas possible. Une nouvelle concertation devra être engagée sur de nouvelles bases, notamment concernant la méthode de dialogue social !

## Rapports de l'Inspection Générale : fin du « black out » !

Le nouveau Ministre de l'Éducation Nationale vient de rendre publics dix sept rapports de l'Inspection Générale que son prédécesseur avait soigneusement gardés sous le coude pendant des mois.

En y regardant de plus près, on comprend mieux pourquoi il avait érigé la rétention d'information en mode d'administration de son ministère.

En effet, une partie non négligeable des travaux de l'Inspection Générale traite de dossiers emblématiques

du dernier quinquennat : formation des enseignants, dispositif Éclair, Maternelle, internats d'excellence, remplacements des enseignants absents, rénovation de la voie professionnelle ... , autant de sujets très contestés par les enseignants et la communauté éducative.

Soumettre à la censure des rapports parce qu'ils pourraient ne pas conforter les orientations ministérielles ne relève pas de l'attitude que l'on est en droit d'attendre d'un Ministre de la République.

Cette transparence ministérielle marque une rupture avec les pratiques antérieures.

Pour le **SE-UNSA**, elle doit aller de pair avec une conception du dialogue social où la contradiction doit pouvoir être portée, les arguments échangés et les contre-propositions considérées.

Cette amorce de changement est un signal positif. Il devra être amplifié dans le cadre d'un dialogue social renouvelé.